

## **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 mars 2022**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Présents : Alain DENIZOT, Jean-Luc ALBOUY, Kévin BELLIER, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Emilie FOREST, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Muriel LE DILY, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE GOUDOUNEIX.

Absents : Pascal MARIDET (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir à Gilbert LARTIGAU).

Nicolas LASSALLE, désigné comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Le procès-verbal de la séance 27 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **1- Installation d'un conseiller municipal suite à une démission**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, prend acte de l'installation de Monsieur Eric COGNIS, candidat suivant de la liste « Avec vous pour l'avenir », en qualité de conseiller municipal.

#### **2- Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire au sein des commissions municipales**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des votants désigne Monsieur Eric COGNIS pour siéger dans les commissions suivantes :

- de la famille, de la jeunesse et des affaires scolaires,
- des finances et de l'économie
- de l'urbanisme, des travaux et du cadre de vie

#### **3- Promesse de bail avec convention de mise à disposition avec la société KRONO SOLAR**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve la promesse de bail avec convention de mise à disposition et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Il précise la société KRONO SOLAR a pour activité le développement, la promotion, l'exploitation et la gestion d'installations de production d'électricité d'origine photovoltaïque. Dans un premier temps, cette société va étudier la faisabilité du projet avant de préciser la configuration définitive de l'installation.

#### **4- Centre Social « le Point Commun » - Règlement intérieur**

#### **5- Centre Social « le Point Commun » - Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> mai 2022**

Sur présentation de Madame HUGUET, adjointe à la vie culturelle et à la communication et du pôle gouvernance élargi du Point Commun, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve le règlement intérieur du centre social « Le Point Commun » et les tarifs d'adhésion annuels qui seront appliqués pour l'année de préfiguration du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 30 avril 2023

Elle précise que la mise en place du règlement intérieur ainsi que celle des tarifs d'adhésion vont permettre de pouvoir expérimenter les activités du futur centre social hors les murs.

### **FINANCES**

#### **6- Multi accueil la Souris Verte – tarifs 2022**

Sur présentation de Madame PANDREAU, adjointe à la famille et à la jeunesse, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve les tarifs du multi accueil établis suivant le barème de la Caisse Nationale d'Allocation Familiales (CNAF).

## **7- Accueil de loisirs des Jeunes Avermois – tarifs 2022**

Sur présentation de Madame PANDREAU, adjointe à la famille et à la jeunesse, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve les tarifs de l'accueil de loisirs des jeunes avermois.

Elle précise que ces tarifs sont encadrés par la Caisse Nationale d'Allocation Familiales (CNAF) qui fixe annuellement les tarifs planchers et plafonds.

## **8- Demande de subvention au conseil départemental de l'Allier au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie**

Sur présentation de Monsieur DELAUNAY, adjoint aux finances, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve les aménagements de voirie prévus, le plan de financement qui en découle, autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre du dispositif soutien aux travaux de voirie et à signer toutes les pièces nécessaires.

Cette délibération remplace la délibération qui avait été prise lors de la séance du conseil municipal du 27 janvier dernier. En effet, il s'avère, après vérifications, que le dispositif ne s'applique que pour des travaux concernant 5 voies d'une longueur minimale de 100 mètres linéaire d'un seul tenant et pour un montant plafond de travaux de 100 000 euros. Il est précisé néanmoins, que le programme de voirie qui avait été décidé est maintenu.

## **9- Subvention exceptionnelle 2022- Association FANAUTO RETRO 03**

Sur présentation de Madame CHAPOVALOFF, adjointe à la vie associative, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, attribue une somme de 200 euros à l'association FANAUTO RETRO pour l'aider à financer l'exposition N7 N9 automobiles qui aura lieu les 18 et 19 juin 2022.

La somme sera prélevée sur l'article 6574 correspondant à la ligne « subvention non attribuée » adoptée lors du vote du budget primitif.

### ***PERSONNEL***

## **10- Personnel communal- modification du tableau des effectifs**

Sur présentation de Monsieur ALBOUY, adjoint au personnel, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de créer 1 poste d'animateur et 1 poste de brigadier-chef principal et approuve le tableau des effectifs modifié en conséquence.

### ***URBANISME***

## **11- Dénomination de voirie à la zone artisanale de la Rigollée**

Sur présentation de Monsieur ALBOUY, adjoint à l'urbanisme et de la commission urbanisme, travaux et cadre de vie, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de dénommer les voies desservant la Zone artisanale de la Rigollée comme suit :

- Rue de l'Artisanat
- Chemin de l'Entreprise

### ***FINANCES***

## **12- Don exceptionnel 2022 pour les ressortissants Ukrainiens**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, attribue un don exceptionnel de 500 euros pour les populations d'Ukraine victimes du conflit.

La somme sera prélevée sur le budget principal 2022.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h50.



**Le Maire**  
**Alain DENIZOT**